



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 15
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 31 mars 2023

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Sylvain BOUVIER

Date de la convocation : 27 mars 2023

Monsieur le Maire présente Thierry Hemonet à l'ensemble du conseil municipal.

Il rajoute 1 point à l'ordre du jour :

- Mise en place du prix de vente des places pour la pièce de théâtre « Elise et moi » organisée le 15 avril 2023 au Centre International de Rencontres

Délibération N°23 : Compte Administratif 2022 – Commune

Après présentation du compte administratif de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°24 : Compte Administratif 2022 – Centre International de Rencontres

Après présentation du compte administratif du Centre International de Rencontres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°25 : Compte Administratif 2022 – Centre Aquatique

Après présentation du compte administratif du Centre Aquatique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°26 : Compte Administratif 2022 – Eau et Assainissement

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°27 : Compte Administratif 2022 – Gendarmerie

Après présentation du compte administratif de la Gendarmerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°28 : Compte Administratif 2022 – Lotissement ex Challessin

Après présentation du compte administratif du Lotissement ex Challessin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°29 : Compte Administratif 2022 – Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines

Après présentation du compte administratif du Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°30 : Compte Administratif 2022 – Lotissement La Petite Mière

Après présentation du compte administratif du Lotissement La Petite Mière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°31 : Approbation des Comptes de Gestion 2022 – Commune et budgets annexes (Centre Aquatique, CIR, Eau et Assainissement, Gendarmerie et Lotissements)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°32 : Affectation du résultat 2022 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

5 138 276.75 euros au compte 1068

Délibération N°33 : Affectation du résultat 2022 – Centre international de rencontres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

260 966.29 euros au compte 1068

24 924.04 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°34 : Affectation du résultat 2022 – Centre aquatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

269 937.57 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°35 : Affectation du résultat 2022 – Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

259 693.56 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°36 : Affectation du résultat 2022 – Gendarmerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

554 727.30 euros au compte 1068

172 162.48 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°37 : Budget primitif 2023 – Commune

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 16 753 052,90 €

- section d'investissement : 11 937 333,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif principal Commune.

Délibération N°38 : Budget primitif 2023 – Centre International de Rencontres

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 587 020,00 €
- section d'investissement : 445 966,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe CIR.

Délibération N°39 : Budget primitif 2023 – Centre Aquatique

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 780 000,00 €
- section d'investissement : 798 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Centre aquatique.

Délibération N°40 : Budget primitif 2023 – Eau et Assainissement

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 417 032,14 €
- section d'investissement : 1 123 338,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Eau et assainissement.

Délibération N°41 : Budget primitif 2023 – Gendarmerie

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 781 932,82 €
- section d'investissement : 2 739 404,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Gendarmerie.

Délibération N°42 : Budget primitif 2023 – Lotissement ex Challessin

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 665 633,97 €
- section d'investissement : 1 481 924,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement ex Challessin.

Délibération N°43 : Budget primitif 2023 – Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 154 246,81 €
- section d'investissement : 1 109 861,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines.

Délibération N°44 : Budget primitif 2023 – Lotissement La Petite Mière

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 166 171,20 €
- section d'investissement : 166 171,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement La Petite Mière.

Délibération N°45 : Confirmation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2023, les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière : 25%
- Taxe foncière non bâti : 8.35%

Délibération N°46 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
46	38-2023	VEOLIA – Remise en état poteau incendie 160 rue Ph le Beau		2 043.94 €	
46	39-2023	La Piscine Collective - 2 chaises surveillance+1 fauteuil douche		3 125.00 €	
46	40-2023	Renouvellement Convention d'occupation du domaine public pour 2 ans – La Rotonde	1 501.00 € / mois		
46	41-2023	TMPS – 3 pompes		2 478.00 €	
46	42-2023	DEVAUX – Isolation par intérieur 29 rue Grand Gaillot Spear		12 897.00 €	
46	43-2023	DOMBES HOTTES – Moteur Hotte La Source		1 172.80 €	
46	44-2023	CAVIFROID – Congélateur – La Rotonde		4 210.00 €	
46	45-2023	SOLUFROID – Chaudière MAPA		5 068.44 €	
46	46-2023	ERRIGO – Travaux supplémentaires – 435 rue Ph le Beau		2 360.00 €	
46	47-2023	FEA – Porte piétonne mairie Verrou et batteries		1 904.60 €	
46	48-2023	CONFLUENCE - Mission G2PRO – 8 logements Gendarmerie		3 590.00 €	
46	49-2023	VIELEM – Machine à glaçons CIR		2 137.60 €	
46	50-2023	QUALICONSULT – Avenant 1 Contrôle technique Patio		800.00 €	
46	51-2023	Menuiseries de l'Ain – Cylindres sur organigramme - Patio		500.00 €	
46	52-2023	DUMONT SECURITE – Plans incendie – Patio CIR		4 255.00 €	
46	53-2023	H TUBE – 3 compteurs pompes arrosage – Ecole/Scé tech/Poulailler		1 634.25 €	
46	54-2023	ECOFINANCES – Diagnostic gratuit Convention d'assistance pour optimiser les cotisations fiscales dans le domaine des impôts fonciers			X
46	55-2023	AZUR HABITAT – 2 BSO école maternelle		2 919.00 €	
46	56-2023	AILLEURS VOYAGES – Hôtel congrès des maires pour 4 personnes		1 688.00 € TTC	
46	57-2023	AMBIS – PC portable directeur Scé tech.		1 882.40 €	
46	58-2023	TBM – Mobilier bureau directeur Scé technique		2 700.00 €	

Délibération N°47 : Création d'un cabinet dentaire – Marchés de travaux – Lots 1, 6 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour les montants HT indiqués, ainsi que toutes pièces s'y rapportant :

Lot 01 – Démolition Maçonnerie VRD	TORNARE	95 587.27 €
Lot 06 – Chauff-Clim-Ventilation Plomb- Sanitaire	SOLUFROID	41 272.95 €
Lot 07 – Electricité	CASELLA	38 253.50 €

Délibération N°48 : Agrandissement hall-bar accueil au Centre International de Rencontres - Marché de travaux – Avenant 1 lot 4B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°49 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sortie bowling / Mc Do

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de cette sortie pour 12 adolescents, fixe le tarif par enfant à 15€ la journée, auquel il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas			
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)		15.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)		16.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)		17.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)		18.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		19.20 €

Délibération N°50 : Achat d'un véhicule SUV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un véhicule SUV 2008 Active Puretech chez SICMA PEUGEOT Bourg en Bresse pour un montant de 23 073,43 € TTC.

Délibération N°51 : Mise en place d'un système alarme aux Ateliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY pour la mise en place d'un système alarme aux Ateliers :

- 3 500,00 € HT frais d'installation
- 445,00 € HT/mois contrat de sécurité pour 60 mois

Délibération N°52 : Bail commercial – rue de la Dime - AMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial à compter du 1^{er} avril 2023, au prix de 800€ par mois, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°53 : Acquisition parcelle cadastrée section D n°1050 – Propriété SCI Le Pichet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1050, avec bâti anciennement à usage commercial, pour une superficie d'environ 1 099 m², sise en zone UB, rue Philibert le Beau, propriété SCI Le Pichet, au prix de 280 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°54 : Lotissement Le Loué - Dénomination des voies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les dénominations citées ci-dessous :

- Bâtiment 1 => Bâtiment Louis
- Bâtiment 2 => Bâtiment Marie
- Impasse Le Loué qui desservira le lotissement

Et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment au Centre des impôts fonciers.

Délibération N°55 : Election commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Fabrice MONNERY comme membre titulaire,
- Maryline JAMES comme membre suppléant.

Délibération n°56 : Consultation Publique du 7 mars au 4 avril 2023 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SAS SPIIPA en vue d'exploiter une plateforme logistique à Saint-Vulbas

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°57 : Mise en place du prix de vente des places pour la pièce de théâtre « Elise et moi » organisée le 15 avril 2023 au Centre International de Rencontres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente comme suit :

- o Tarif adulte : 7.50€ TTC/place
- o Tarif enfant (10-16 ans) : 5€ TTC/place
- o Gratuit pour les moins de 10 ans

Pour information :

Agrandissement hall-bar accueil CIR : avis favorable de la commission de sécurité du 31 mars 2023

La séance est levée à 23h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 12^{ma} 2023.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Sylvain BOUVIER



Le Maire,



Marcel JACQUIN